

Le 22 décembre 2004

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2004**

L'AN DEUX MILLE QUATRE , le **15 Décembre à 19 H**, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 Décembre 2004, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents :

Adjoints au Maire : MM. SALVATOR, MONINO, Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Mlle MATHIS, MM. HAFIDI, KARMAN,

Conseillers Municipaux : Mmes. CARON, SAULNIER, MOUALED, M. MONZAUGE, Mme BALU, MM. ROS, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, BUISSON, AHMED, MM. ROZENBERG, LECLUZE, Mme DELALAIN, MM. REGAZZI, AUGY, Mme BACHELET, MM. DIB, RUER, Mme KARMAN, M. AMOR, Mme GONZALEZ-FRETUN, M. CAMPANA, Mmes GIULIANOTTI, RATZEL, M. RICARD,

Procurations :

<u>Excusés :</u>	<u>Représentés par :</u>	<u>Excusés :</u>	<u>Représentés par :</u>
M. DEL MONTE	M. BEAUDET	M. RALITE	M. MAREST
Mme. GRARE	Mme MOUALED	M. PETROVIC	Mme DELALAIN
Mme LATOUR	M. KARMAN	M. BERTRAND	M. AUGY

Absents : Mme NARRITSENS et M. CAMPANA.

Secrétaire de séance : M. LECLUZE Reynald

Question n° 262

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2004.

Approuve le Procès-Verbal de la séance du 25 Novembre 2004.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 263

Communication au Conseil Municipal des observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Football Club Municipal d'Aubervilliers.

Donne acte au Maire de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, des observations définitives sur la gestion du club municipal d'Aubervilliers Football F.F.F. 93 sur la période 1997- 2002.

Question n° 264

Commission d'appel d'offres : élection des membres de la commission : remplacement de Monsieur MONINO et Monsieur ROS.

Désigne les conseillers municipaux suivants pour participer à la commission d'appel d'offres :

TITULAIRE :

- Madame RATZEL Christine en remplacement de Monsieur MONINO Jean François

SUPPLEANT :

- Madame Sophie MATHIS en remplacement de Monsieur Sylvain ROS

Question n° 265

Convention d'objectifs entre la bourse du travail d'Aubervilliers et la Commune d'Aubervilliers pour 2005.

Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Bourse du Travail et la Commune d'Aubervilliers pour l'année 2005.

Question n° 266

Approvisionnement de fioul domestique pour les années 2005 à 2007. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation.

Approuve le choix d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de fioul domestique pour les années 2005 à 2007 et comportant les seuils annuels suivants :

Minimum : 30 000 € TTC
Maximum : 91 000 € TTC

Les dépenses en résultant seront effectuées à l'imputation suivante, 102/60621 sur différents codes fonctionnels du budget communal.

Question n° 267

Marché de démolitions pour les années 2005 à 2007. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation. Autorisation de la signature de marché.

Approuve la procédure d'appel d'offres restreint (articles 295, 298 bis et suivants du code des marchés publics) relative à l'opération citée en objet en vue de la passation d'un marché à bons de commande prévu pour un an, renouvelable par reconduction expresse pendant deux ans maximum et comportant les seuils annuels suivants :

150 000 Euros TTC
600 000 Euros TTC

conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres et en application de celle-ci, Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché subséquent avec la Société PRODEMO.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 268

Fournitures pour l'entretien et la réparation des installations dans les bâtiments communaux années 2005 à 2007. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation.

Approuve la procédure d'appel d'offres restreint (articles 33, 60 et suivants du code des marchés publics) relative aux prestations citées en objet en vue de la passation pour l'année 2005 d'un marché de type à bons de commande renouvelable par reconduction expresse deux années successives sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans et comportant l'allotissement et les seuils annuels suivants :

ALLOTISSEMENT	Seuil Minimum annuel	Seuil Maximum annuel
<u>Lot n°1 Plomberie</u> Appareils sanitaires, robinetterie et accessoires, chauffe-eau, robinets d'arrêt de puisage et vannes	35 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC
<u>Lot n°2 Plomberie</u> Tubes, flexibles, raccords et accessoires, colliers, descentes pluviales, gouttières	6 000 Euros TTC	20 000 Euros TTC
<u>Lot n°3 Maçonnerie</u> Matériaux de construction	8 000 Euros TTC	32 000 Euros TTC

<u>Lot n°4 Menuiserie</u> Bois brut, raboté et panneaux divers	20 000 Euros TTC	60 000 Euros TTC
<u>Lot n°5 Peinture</u> Peinture, lasures, enduits, vernis, colorants, diluants, fixateurs, liants et divers produits de peinture	30 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC
<u>Lot n°6 Electricité</u> Lampes, appareils d'éclairage, et accessoires, éclairages de sécurité, lampes de signalisation, câbles et fils	25 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC
<u>Lot n°7 Electricité</u> Armoires électriques, appareils de protection et de commande, prises, interrupteurs, accessoires divers, appareils de chauffage	20 000 Euros TTC	50 000 Euros TTC
<u>Lot n°8 Quincaillerie</u> Quincaillerie bâtiment, agencement, articles de protection, visserie, boulonnerie	25 000 Euros TTC	46 000 Euros TTC
<u>Lot n°9 Métallerie</u> Produits métallurgiques et fournitures pour le bâtiment	5 000 Euros TTC	20 000 Euros TTC

Autorise le Maire, compte tenu des décisions de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés relatifs aux lots visés ci-dessus avec les entreprises attributaires:

Lot n° 1 : FICOP
Lot n° 2 : POINT P
Lot n° 3 : POINT P
Lot n° 4 : VILATTE
Lot n° 5 : P.C.D.
Lot n° 6 : REXEL
Lot n° 7 : REXEL
Lot n° 8 : LE GALLAIS BOUCHARD
Lot n° 9 : DESCOURS ET CABAUD

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 269

Création d'une école maternelle de 10 classes, rue des Cités. Approbation de l'avant projet définitif. Autorisation de signature et dépôt d'un permis de démolir.

Approuve l'avant projet définitif relatif à l'opération citée en objet

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de démolir les constructions sises 69 avenue de la République, 107, 109 et 117 rue des Cités.

Question n° 270-1

Avenant N°1 au marché d'approvisionnement en carburant. Lot n°1 : super sans plomb

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise Chantier Marc pour la fourniture de carburant, lot n° 1 : super sans plomb

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 270-2

Avenant N°1 au marché d'approvisionnement en carburant. Lot n°2 : Gazole

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise Chantier Marc pour la fourniture de carburant, lot n° 2 : gazole

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 271

Demande d'autorisation de permis de démolir. PROPRIETES COMMUNALES : 6 et 7 rue Auvry, 16 rue Lecuyer, 45 bis rue des écoles, 26 rue des Postes, 95 ter rue Réchossière, 2 rue Bordier, 6 impasse Bordier, 25-25 bis rue Henri Barbusse, 17 rue des quatre chemins, 9 rue du Port, 5 impasse de la justice

Autorise le Maire à signer et déposer les demandes de permis de démolir relatifs aux constructions sises : 6 et 7 rue Auvry, 16 rue Lecuyer, 45 bis rue des écoles, 26 rue des Postes, 95 ter rue Réchossière, 2 rue Bordier, 6 impasse Bordier, 25-25bis rue Henri Barbusse, 17 rue des quatre chemins, 9 rue du Port, 5 impasse de la Justice.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 272

Appel d'offres ouvert européen pour la fourniture d'articles de bureau de consommables bureautiques, de papier et d'enveloppes destinés aux services municipaux.

Approuve le principe d'un appel d'offres ouvert européen pour la fourniture d'articles de bureau, de consommables bureautiques, de papier et d'enveloppes destinés aux services municipaux, et alloti comme suit :

- lot n°1 : fournitures de bureau et petit matériel,
- lot n°2 : consommables bureautiques (pour micro-ordinateurs, imprimantes, fax et assimilés),
- lot n°3 : papier pour machines à écrire, imprimantes, duplicateurs, copieurs et Offset,
- lot n°4 : papier reprographie et imprimerie
- lot n°5 : enveloppes vierges et imprimées

Le présent marché du type à bons de commande est prévu pour une période d'un an renouvelable par reconduction expresse, à compter du 1^{er} janvier 2005. Sa durée ne pourra excéder trois ans.

Il comporte les seuils annuels suivants :

ALLOTISSEMENT	Seuil Minimum	Seuil Maximum
Lot n°1	60 000 Euros TTC	155 000 Euros TTC
Lot n° 2	30 000 Euros TTC	100 000 Euros TTC
Lot n°3	30 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC
Lot n°4	30 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC
Lot n°5	30 000 Euros TTC	80 000 Euros TTC

Autorise le Maire compte tenu des décisions de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure à signer les marchés relatifs aux lots visés ci-dessus avec les entreprises attributaires :

- lot 1 : société SOPAMII
- lot 2 : société PERIWAY
- lot 3 : société AXELIUM
- lot 4 : société INAPA NAVARRE France
- lot 5 : Non attribué

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 273

Avenant n°4 au contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°4 au Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Question n° 274

Demande de subventions à l'agence nationale pour la rénovation urbaine : quartiers Nord d'habitat social d'Aubervilliers.

Autorise le Maire à déposer un dossier de rénovation urbaine pour les quartiers Nord d'Aubervilliers à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en sollicitant une dérogation au motif que les quartiers concernés sont situés en périmètre Grand Projet de Ville (GPV) et non en Zone Urbaine Sensible (ZUS)

Approuve le montant global de l'enveloppe financière des opérations sous Maîtrise d'œuvre de la Ville à 13 847 400 € TTC (à réaliser sur une durée de 5 ans). Compte tenu des financements à solliciter (notamment auprès de l'ANRU) la charge financière restant à la Ville est estimée à 6 193 000 € maximum

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 275

Signature de la convention avec la Préfecture de Seine-Saint-Denis direction des affaires interministérielles mission ville au titre du contrat de ville fonctionnement 2004, pour la réalisation de l'action : "Maison des pratiques de bien être et de santé" dans le quartier du Marcreux à Aubervilliers.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Interministérielle Mission Ville, au titre du Contrat de Ville, en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 30.000 Euros pour le projet "Maison des Pratiques de Bien-être et de Santé sur le quartier du Marcreux".

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 276

Signature des conventions entre la ville d'Aubervilliers et des associations du secteur jeunesse pour l'année 2005 O.M.J.A. – F.J.T.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions entre la ville et

- l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers
- l'Association de Gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus, Monsieur SALVATOR Président de l'O.M.J.A et du F.J.T. n'a pas pris part au vote.

Question n° 277

Avenant n°2 au contrat temps libre avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 au Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 278

Convention entre la ville et l'association Seniors d'Aubervilliers et attribution d'une subvention et d'une avance de fonctionnement pour l'année 2005.

Autorise le Maire à signer la convention avec les Seniors d'Aubervilliers au titre de l'année 2005.

A L'Unanimité, Madame Carmen CABADA-SALAZAR, Présidente de l'association des Seniors d'Aubervilliers n'a pas pris part au vote.

Question n° 279

Attribution d'une subvention au Centre Culturel d'Aubervilliers.

Une subvention de 7800 euros est attribuée à l'association « Centre Culturel d'Aubervilliers » - sise 7, rue Achille Domart- 93 300 Aubervilliers –

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

Question n° 280

Signatures de conventions entre la ville d'Aubervilliers et plusieurs structures culturelles. T.C.A - Le Studio – C.A.P.A. - Zingaro – Accordéon Club - Les Laboratoires d'Aubervilliers.

Le Maire est autorisé à signer les conventions avec les organismes suivants :

- le Théâtre de la Commune, Centre dramatique National d'Aubervilliers
- le Cinéma d'Art et d'Essai Le Studio
- le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel
- le Théâtre Equestre Zingaro
- l'Accordéon Club
- les Laboratoires d'Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Faire mieux à Gauche", "Union pour un nouvel Aubervilliers" et Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus sur la convention du théâtre équestre ZINGARO.

Question n° 281

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Aubervilliers – Bouilly – Solidaire / Les amis de Bouilly »

Une subvention exceptionnelle de 5000 euros est attribuée à l'association "Aubervilliers-Bouilly-Solidaires/Les Amis de Bouilly" - sise 7, rue du docteur Pesqué 93 300 Aubervilliers -

Question n° 282

Marché pour la distribution de différents produits de la communication institutionnelle années 2004 – 2006. Approbation du projet de marché et de la procédure de passation.

Approuve la procédure adaptée en vue de la passation du marché relatif aux prestations citées en objet, de type à bons de commande passé pour un an renouvelable par reconduction expresse une année au maximum et comportant les seuils annuels suivants :

seuil minimum : 55 000 € TTC seuil maximum : 110 000 € TTC

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Socialistes et Républicains », ayant voté contre, « Union pour un nouvel Aubervilliers" et « Union pour un Mouvement Populaire », s'étant abstenus.

Question n° 283

Convention entre la ville d'Aubervilliers et l'association « Carrefour pour l'information et la Communication d'Aubervilliers » au titre de l'année 2005.

Approuve les termes de la convention avec l'Association « Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers » et autorise le Maire à la signer.

Question n° 284

Signatures des conventions entre la ville d'Aubervilliers et des associations du secteur Sports pour l'année 2005. C.M.A – C.M.A. 93 cyclisme – Football Club Municipal d'Aubervilliers – C.M.A. Escrime – l'A.S.J.A.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions entre la ville et

- Le Club Municipal d'Aubervilliers OMNISPORT
- Le Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93 (CMA 93)
- Le Football Club Municipal d'Aubervilliers
- Le CM Aubervilliers Escrime
- L'ASJA

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 285

ZAC Landy-Heurtault. Approbation du compte rendu annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2003 par la SODEDAT 93.

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale, relatif à la ZAC Landy-Heurtault, présenté par la SODEDAT 93, comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêtées au 31 décembre 2003 et le bilan prévisionnel de trésorerie.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers » et « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

Question n° 286

ZAC LANDY Heurtault. Approbation de l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement, participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel de l'opération en 2003.

Approuve l'avenant n°4 à la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Landy-Heurtault et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Prend acte de la participation financière de la Collectivité à l'opération inscrite dans le bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2003 pour un montant de 36.874,05.€ HT

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers » et « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

Question n° 287

Villette Quatre-Chemins transfert à Plaine Commune de la convention publique d'aménagement signée entre la commune et la SODEDAT 93.

QUESTION REPORTEE

Question n° 288

Versement d'une subvention à l'O.P.H.L.M. d'Aubervilliers au titre de la gestion des parkings souterrains appartenant à la ville (exercice 2004).

Décide de verser pour l'exercice 2004 une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers d'un montant de 63 489,48 € au vu de la facture présentée.

A la majorité des membres du Conseil, Madame GUILIANOTTI s'étant abstenue.

Question n° 289

Déclassement du domaine public d'une partie de l'impasse Jean Jaurès incluse dans le périmètre de l'opération immobilière devant se réaliser sur le site n°2 de la ZAC Emile Dubois.

Décide de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public de la parcelle située impasse Jean Jaurès d'une superficie de 243 m².

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête publique.

A la majorité des membres du conseil les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 290

ZAC HEURTAULT. Acquisition pour la ville d'Aubervilliers auprès de la SODEDAT 93 de parcelles complémentaires constituant l'assiette foncière d'espaces extérieurs.

Décide d'acquérir l'assiette foncière correspondant aux parcelles complémentaires cadastrées section L n°95, 102, 107, 124, 139, 142, 147, 150, 151, 154, 156, 160 et 164, représentant 391m², appartenant à la Sodedat 93.

Maintient les dispositions de la délibération n° 276 du Conseil Municipal du 23 octobre 2003.

Dit que l'acquisition par la Ville d'Aubervilliers s'effectuera à l'euro symbolique pour la totalité des parcelles concernées par cette régularisation foncière.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 291

Annulation de la délibération n° 308 du 27 Novembre 2002 relative à la cession des lots de copropriété n° 23 et 31 situés au 72, rue du Landy à Aubervilliers, cadastré G n° 76 au profit de Monsieur HAOUIT

Annule la délibération n° 308 du 27 novembre 2002 qui avait approuvé la cession des lots n° 23 et 31 situés au 72, rue du Landy à Aubervilliers, cadastré G n° 76 au profit de Monsieur HAOUIT.

Question n° 292

15, Avenue de la République à Aubervilliers. Annulation de la délibération n° 45 du 6 Mars 2003.

Annule la délibération n° 45 du 6 Mars 2003 ayant approuvé la cession du bien situé 15, Avenue de la République, cadastré Z n° 99 au profit de la SARL INVEST IMMO.

Question n° 293

Contrat de prévoyance collective "assurance du personnel" entre la ville d'Aubervilliers et le groupe MALAKOFF (CMAV-SAPREM) : modification du contrat à compter du 1^{er} Janvier 2005.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'assurance des risques statutaires du personnel dont les dispositions s'appliqueront au 1^{er} Janvier 2005.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 294

Revalorisation du tarif des concessions et droit de séjour d'un caveau provisoire du Cimetière Communal.

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs du Cimetière Communal :

DUREE	REPARTITION			TARIFS 2005 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	48,67 €	14,60 €	9,73 €	73,00 €
30 ans	174,00 €	52,20 €	34,80 €	261,00 €
50 ans 2m	532,00 €	159,60 €	106,40 €	798,00 €
50 ans 3m	578,67 €	173,60 €	115,73 €	868,00 €
C.P.	52,00 €	15,60 €	10,40 €	78,00 €

Les présents tarifs entrent en application au 1^{er} janvier 2005.

Question n° 295

Personnel Communal avantages sociaux accordés au personnel communal au titre de l'année 2004.

Est accordé à compter du 1^{er} Janvier 2004 au personnel de la Commune le bénéfice des dispositions suivantes par référence à la Circulaire Fonction Publique FP/4 n°2067 du 2 Février 2004, Ministère du Budget.

1) Allocation pour garde d'enfants de moins de trois ans :

2,60 € (au 1^{er} Janvier 2004)

Ouverture des droits à tous les agents hommes ou femmes – titulaires ou non titulaires

- employant une assistante maternelle agréée
- les usagers d'une structure d'accueil agréée :
 - . crèches collectives
 - . crèches familiales

- . mini crèches
- . crèches parentales
- . jardins d'enfants
- . haltes garderie

Conditions de versement :

- les deux parents doivent travailler
- le conjoint ne doit pas bénéficier d'avantage équivalent
- la prestation est versée sous réserve que les revenus de la famille soient inférieurs à un barème fixé par la circulaire FP/4n°2025 et 2 B n°2257 du 19/06/2002 ;

2) Allocation pour la mère de famille accompagnée de son ou ses enfants de moins de cinq dans les établissements de repos ou de convalescence agréés par la Sécurité Sociale : 19,30 €

3) Séjours d'enfants en centres de vacances y compris séjours linguistiques :

Plafonnement indiciaire : indice Brut 579, Majoré 488 avec maximum de 45 Jours par an.

Enfants de moins de 13 Ans : 6,19 €

Enfants de 13 à 18 Ans : 9,39 €

4) Allocation aux parents d'enfants en situation de handicap de moins de 20 ans (montant mensuel) : 135,11 €

5) Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans (montant mensuel) : 106,08 €

6) Séjours en centres de vacances spécialisés pour personnes en situation de handicap (par jour) :

17,68 €.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 296

Personnel communal : démarche de quartier approbation d'un contrat passé à compter du 1^{er} janvier 2005 avec mademoiselle REMOUE MELISSA , engagée en qualité de coordonnatrice de quartier.

Autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions suivantes :

- animer avec l'Elu chargé d'un territoire donné cette nouvelle démarche

- être à l'écoute des habitants et faire remonter au niveau des élus et de l'Administration les observations telles qu'elles s'expriment au quotidien
- assurer le secrétariat du Comité Consultatif de quartier
- évaluer les besoins avec tous les partenaires pour ajuster les actions engagées, les articuler afin d'en affirmer la cohérence et dépasser les logiques sectorielles des services

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1^{er} Janvier 2005 avec ladite personne tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 297

Personnel Communal : Centre Municipal de Santé service dentaire : approbation d'un contrat passé à compter du 1^{er} janvier 2005 avec mademoiselle SAINT LOPEZ Emilie engagée en qualité de prothésiste.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de prothésiste affecté au service dentaire du centre municipal de santé.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement passé à compter du 1^{er} Janvier 2005 avec ladite personne, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 298

Personnel Communal : direction enfance jeunesse et sports : approbation d'un contrat passé à compter du 16 décembre 2004, avec madame RAMELET Jacqueline, engagée en qualité d'Adjoint au Directeur Général Adjoint du secteur Enfance Jeunesse et Sports.

Autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions suivantes :

ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES :

- Elaboration ou suivi des délibérations
- Elaboration, coordination, gestion et suivi avec les services (des contrats temps libre, contrats enfance de la CAF),
- Suivi de la convention PMI/Conseil Général
- Mises à disposition des associations

- Interface contrat de ville / services et associations du secteur
- Elaboration des conventions

FINANCES :

- Discussion des budgets prévisionnels du secteur
- Suivi et analyse budgétaire du secteur
- Suivi et analyse budgétaire des associations
- Suivi statistique des activités du secteur
- Suivi trésorerie des associations et des subventions dépenses / recettes
- Préparation des dossiers subvention en investissement
- Valorisation des mises à disposition (DRH, services techniques, gestionnaire, etc...)

AUTRES MISSIONS :

- Participation à tout dossier en fonction des demandes municipales (conventions, mises à disposition).

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 16 Décembre 2004 avec ladite personne tel qu'il est annexé à la présente délibération.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 299

Transfert de la compétence « Lecture Publique » de la ville d'Aubervilliers à la communauté d'Agglomération Plaine Commune création et transfert de postes à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune. Suppression des postes à l'identique à la Commune d'Aubervilliers.

Suite au transfert de la compétence "Lecture Publique" de la Ville d'Aubervilliers à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune à compter du 1^{er} Janvier 2005, les postes affectés à l'exercice de la compétence seront transférés et supprimés du tableau des effectifs de la ville conformément au tableau annexé à cette délibération.

A la majorité des membres du conseil les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus et le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre.

Question n° 300

Avenant à la convention fixant les relations de coopération entre la ville d'Aubervilliers et l'association « Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville d'Aubervilliers et des établissements Publics communaux d'Aubervilliers » déterminant une provision sur subvention à ladite association, dans l'attente du vote du B.P. 2005.

Approuve les termes de l'Avenant à la convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association " Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la ville et des Etablissements publics communaux d'Aubervilliers " tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer ledit avenant.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 301

Enquête publique relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement concernant la demande présentée par l'association "ENVIE PARIS SAINT-DENIS" à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de transit de résidus urbains et de récupération de métaux au 295 avenue du Président Wilson à Saint-Denis.

Décide de donner un avis favorable

Demande à l'exploitant de renforcer les dispositifs techniques et réglementaires :

- de lutte contre l'incendie en matière d'aménagement de bassin de rétention des eaux,
- de contrôles et de vérifications dans le temps de l'étanchéité de ses installations et équipements en contact avec le sol,

Rappel à l'exploitant la nécessité de respecter continuellement :

- les règles d'hygiène et de sécurité du travail à l'égard de ses salariés,
- les normes de rejets environnementales.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers et « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

Question n° 302

Signature des conventions entre la ville d'Aubervilliers et des associations et établissements publics du secteur Enfance pour l'année 2005.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions entre la ville et :

- la Caisse des Ecoles
- Aubervacances-Loisirs

Question n° 303

Reconstruction du centre de loisirs SOLOMON.

Approuve le principe de la relocalisation du Centre de Loisirs Solomon sur le terrain cadastré J3 situé aux n° 4 de la rue E. Quinet et au n° 66 de la rue Heurtault.

Approuve le programme de la reconstruction et son enveloppe financière à 2 700 000 € TTC.

Approuve le lancement d'une consultation en vue du choix d'un Maître d'œuvre, en application des articles 26 et 28 du Code des marchés publics et de l'article 5 du guide des procédures adaptées.

Question n° 304

Tarifs du centre de loisirs maternel pour l'année 2005.

Les tarifs des participations familiales aux activités du centre de loisirs maternel, garderies maternelles du matin, soirées, mercredis et vacances, sont arrêtés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2005 :

TRANCHE	Tarifs 2005 SOIR	Tarifs 2005 JOURNEE
A 0 à 100,00 €	0.23	0.64
B 100,01 à 150,00 €	0.38	1.12
C 150,01 à 200,00 €	0.53	1.54
D 200,01 à 250,00 €	0.68	1.84
E 250,01 à 350,00 €	0.78	2.14
F 350,01 à 450,00 €	0.93	2.50
G 450,01 à 600,00 €	1,03	2.84
H 600,01 à 750,00 €	1.18	3.30
I 750,01 à 900,00 €	1.23	3.48
J 900,01 et +	1.33	3.80
G bis Tarif sans ressource	1.03	2.84
K Extérieur ou pas présenté	1.33	3.80

Tarifs forfaitaires pour l'accueil du matin.

ACCUEIL A LA SEMAINE	8,25 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	22,50 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	3,50 EUROS

Question n° 305

Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2005.

Dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2005, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et pour les affectations telles que spécifiées aux chapitres suivants :

- le budget étant voté par chapitre, les autorisations maximales se déclinent ainsi :

Chapitre 20 :	223 000 euros
Chapitre 21 :	890 000 euros
Chapitre 23 :	1 100 000 euros
Chapitre 27 :	880 000 euros
Chapitre 4541 :	490 000 euros

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers », « Union pour un Mouvement Populaire » et Madame GUILIANOTTI se sont abstenus.

Question n° 306

Rachat par la ville des biens acquis par le Centre Communal d'Action Sociale pour le Centre Local de Coordination gérontologique.

Décide de racheter au Centre Communal d'Action Sociale les équipements corporels et incorporels suivants :

	Valeur d'achat
- LOGICIEL NOMINOE	1 523,00
- UNITE CENTRALE	1 466,63
- ECRAN	331,53
- VEHICULE CITROEN SAXO	8 041,80
- PHOTOCOPIEUR	3 506,67
- IMPRIMANTE	293,02
- MOBILIER	4 542,41
- ECRAN	107,64
- PC	727,17
- LOGICIEL	413,45
- VENTILATEURS	477,20
- PC+ECRAN+IMPRIMANTE	972,20
- FAX	142,03
- OFFICE STANDARD	413,45
	22 958,20

A la majorité des membres du conseil les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

Question n° 307

Détermination des acomptes sur subventions aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux, dans l'attente du vote du B.P. 2005

Décide de verser dans l'attente du vote du budget primitif 2005, les acomptes suivants aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux ci-dessous, sur leur subvention au titre de l'exercice 2005 :

l'association Accordéon Club d'Aubervilliers	306	6574	33	ACCORDEO	5 902,00
l'association Aubervacances-Loisirs	400	6574	421	AUBERVAC	325 125,00
Bourse du Travail	306	6574	90	BOURSE	21 500,00
Caisse des Ecoles	400	65736	423	CAISECOL	182 940,00
le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel	705	6574	312	CAPA	31 802,00
C.C.A.S	500	65736	520	CCAS	257 500,00
le Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers	801	6574	023	CICA	137 415,00
le Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93	400	6574	40	CMACYCLE	27 870,00
le C M Aubervilliers Escrime	400	6574	40	CMAESCRI	21 540,00
le Football Club Municipal d'Aubervilliers	400	6574	40	CMAFOOT	74 625,00
le Club Municipal d'Aubervilliers Omnisports	400	6574	40	CMAOMNI	131 880,00
Conservatoire de Région	705	6554	311	CNR	294 441,00
l'association Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des établissements publics communaux	602	6574	020	COS	123 266,00
Les Laboratoires d'Aubervilliers	705	6574	33	LABOAUBE	15 665,00
Cinéma Le Studio	705	6574	314	LESTUDIO	43 065,00
l'association les Seniors d'Aubervilliers	500	6574	61	OFFRETRA	27 842,00
l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	422	OMJA	360 000,00
Théâtre de la Commune	705	6574	313	THEACOMM	95 280,00

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » , « Union pour un Mouvement Populaire » et Madame GUILIANOTTI se sont abstenus.

Question n° 308

Prorogation de garantie communale accordée à la SEM Plaine Développement relative à trois contrats de prêt concernant la ZAC Paul Lafargue

La Ville d'Aubervilliers accorde les prorogations de garantie à la SEM Plaine Commune Développement à hauteur de 80% des prêts contractés auprès de Dexia Crédit Local de France, du Crédit Foncier et de la Société Générale.

les caractéristiques des prêts sont les suivants :

Dexia Crédit Local de France

Montant du capital restant dû : 539 060,61 euros

Echéance : 30 avril 2005 au lieu du 1^{er} décembre 2004

Taux variable : Euribor 6 mois + 0,85%

Crédit Foncier

Montant du capital restant dû : 265 261,29 euros

Echéance : 30 avril 2005 au lieu du 30 novembre 2004

Taux variable : Euribor 6 mois + 1,56%

Société Générale

Montant du capital restant dû : 265 261,29 euros

Echéance : 30 avril 2005 au lieu du 30 novembre 2004

Taux variable : Euribor 6 mois + 1,20%

L'organisme tiendra informée la Ville d'Aubervilliers annuellement du montant principal et des intérêts restant à courir.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la banque concernée adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil Municipal approuve les termes de la convention et s'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Cette garantie d'emprunt devra faire l'objet d'une provision conformément à l'instruction M14, par inscription en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre les prêteurs et la SEM Plaine Commune Développement et à signer les avenants aux conventions de garantie avec ladite SEM.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers » et « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

Question n° 309

Présentation du rapport d'activité de l'année 2003 relatif à la délégation de service public des marchés d'approvisionnement (centre/Montfort/Quatre-Chemins)

Prend acte du rapport d'activité établi pour l'année 2003 par la Société Mandon, délégataire du Service Public des marchés d'approvisionnement.

Question n° 310

Approbation du procès verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29/10/2004.

Approuve le procès-verbal de la C.L.E.C.T. en date du 29/10/2004, portant sur :

- l'évaluation définitive du montant de la charge nette transférée à la Communauté d'agglomération afférente aux compétences Aménagement opérationnel, Habitat et Insertion dont 1 533 253 euros déductibles de l'attribution de compensation versée à la Ville d'Aubervilliers à compter de l'exercice 2004.
- La reprise de dette relative aux compétences transférées pour un montant de 21.244.400 euros, dont 6.986.194 euros afférents à la Ville d'Aubervilliers, remboursables sur 15 ans au taux de 4,5%.

l'évaluation définitive du montant des charges nettes transférées de l'Espace Local d'Economie Solidaire et Sociale de Stains pour un montant de 7.775 euros.

A la majorité des membres du Conseil les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers » et Madame GUILIANOTTI s'étant abstenus.

Question n° 311

Communauté d'Agglomération Plaine Commune : remplacement d'un représentant du Conseil Municipal.

Question reportée.

Question n° 312

Désignation d'un représentant de la Commune auprès de l'association portant le PLIE Communautaire

Désigne Monsieur BRAHIM HEDJEM comme représentant de la Commune d'Aubervilliers au Conseil d'Administration de l'association PLAINE COMMUNE – LE PLIE.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus.

Question n° 313

Appel d'offres ouvert européen pour le transport en cars 2005-2007.

Approuve le principe d'un appel d'offres ouvert européen pour les prestations de transport en cars destinées aux centres de loisirs maternels, primaires et services divers, et alloti comme suit :

- lot n°1 : centres de loisirs maternels
- lot n°2 : centres de loisirs primaires

- lot n°3 : sorties divers services

Le présent marché du type à bons de commande est prévu pour une période d'un an renouvelable par reconduction expresse, à compter du 1^{er} janvier 2005. Sa durée ne pourra excéder trois ans.

Il comporte les seuils annuels suivants :

ALLOTISSEMENT	Seuil Minimum	Seuil Maximum
Lot n°1	140 000 Euros TTC	180 000 Euros TTC
Lot n° 2	45 000 Euros TTC	92 000 Euros TTC
Lot n°3	6 000 Euros TTC	20 000 Euros TTC

Autorise le Maire compte tenu des décisions de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure à signer les marchés relatifs aux lots visés ci-dessus avec les entreprises attributaires.

Question n° 314

Déclaration de l'urgence

Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°315 relative au marché public pour la fourniture de denrées alimentaires pour la confection des repas des restaurants municipaux de la ville.

Question n° 315

Fourniture de denrées alimentaires pour la confection des repas des restaurants municipaux de la ville.

Approuve la procédure d'appel d'offres restreint relative aux prestations citées en objet en vue de la passation pour l'année 2005 d'un marché de type à bons de commande renouvelable par reconduction expresse deux années successives sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans et comportant l'allotissement suivant :

Lot n° 1 : Volailles et dérivés surgelés

Lot n° 2 : Viande fraîche de boucherie et viande cuite de 5^{ème} gammes

Lot n° 3 : Viande de porc et charcuterie

Lot n° 4 : Beurre, œufs, fromages et lait

Lot n° 5 : Epicerie et conserves

Lot n° 6 : Fruits et légumes frais

Lot n° 7 : Fruits et légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gammes

Lot n° 8 : Tous types de surgelés divers

Lot n° 9 : Pains et viennoiseries

Seuil annuel T.T.C. : minimum 60 000 euros – maximum 120 000 euros

Autorise le Maire, compte tenu des décisions de la Commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure à signer les marchés relatifs aux lots visés ci-dessous avec les entreprises attributaires, à savoir :

Lot n° 1 : FRESCA et SOCOPRA
Lot n° 2 : DAVIGEL et SOCOPA
Lot n° 3 : DAVIGEL et LUCIEN
Lot n° 4 : GUILLOT-JOUANI et SODICHAL
Lot n° 5 : PRODIREST et CERCLE VERT
Lot n° 6 : BOUCHARECHAS et SICAER
Lot n° 7 : COFIDA et THURET-BLONDY
Lot n° 8 : EISMANN et POMONA
Lot n° 9 : SEBA

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Socialistes et Républicains » et ceux des « verts » ayant voté contre sur le lot n°1 uniquement et Mme AHMED s'étant abstenue aussi.

Question n° 316

VŒU :

Proposition de motion sur le fonds de Solidarité Région Ile de France déposée par le Groupe des Elus Socialistes et Républicains.

Demande au gouvernement d'abandonner son projet de réduction du fonds de solidarité accordé à la Région Ile de France.

NOTES D'INFORMATION :

- *Utilisation des produits financiers dans le cadre d'une gestion active de la dette.*

 - *Rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.*
-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 H 53